



## DANS CE NUMÉRO :

Ergonomie et rémunération incitative	2
Fiche d'information Protégez votre dos	3
Fiche d'information Protégez vos bras, vos poignets et vos mains	5
Fiche d'information Protégez vos épaules	7
Fiche d'information Protégez vos pieds	9
Conseils régionaux de la Colombie-Britannique et des Prairies	11
Éducation	
• Introduction à l'ergonomie	
• Santé et sécurité	
• Santé et sécurité pour les femmes	12
• Cours de trois jours sur l'indemnisation des accidentés du travail	
Un pas pour la vie	14
Des ressources offertes sur le Web attirent l'attention sur des produits chimiques toxiques et des substituts plus sûrs	15
RAPPORT : Symposium sur le cancer du poumon professionnel – Toronto	16
Pétition réclamant la création d'un registre sur le cancer	17
Le programme d'emploi de Tim Hudak ferait disparaître les emplois verts	18
Prochains événements	19

## Journée internationale de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif 2014

Le 28 février 2014 a marqué la 15<sup>e</sup> édition de la Journée internationale de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif (LATR). Cet événement annuel maintient au premier plan la question de ces blessures, qui sont souvent invalidantes. Les travailleur(euse)s dont les tâches comportent des gestes répétitifs courent le risque de subir des LATR. La vitesse et l'intensité du travail sont également des facteurs contributifs, mais ces blessures sont surtout attribuables à des répétitions constantes, comme les types de mouvements généralement exécutés par les membres d'Unifor, d'un bout à l'autre du pays.

Les LATR couvrent une vaste gamme de blessures aux muscles, aux tendons et aux nerfs. Ce sont le plus souvent les mains, poignets, coudes ou épaules qui sont affectés. Les genoux et les pieds peuvent aussi

être atteints, surtout si une tâche comporte beaucoup de positions à genoux ou si elle oblige à activer fréquemment des leviers de commande à pied.

Il existe beaucoup de noms différents pour désigner ces maladies, notamment : ténosynovite; syndrome du canal carpien; tendinite; maladie de Dupuytren; épicondylite ou « coude du joueur de tennis ou de golf »; bursite; bursite prérotulienne ou cellulite sous-cutanée de la rotule; blessures dues au surmenage.

Toutefois, pour empêcher que ces lésions ne se produisent, il faut d'abord reconnaître que le rôle des travailleur(euse)s n'est pas d'assurer la souplesse du système, en se

contorsionnant et en faisant travailler leur corps et leur cerveau pour s'adapter à des pièces d'équipement ou à des systèmes de travail mal conçus, ou en accélérant leur rythme de travail pour répondre aux demandes de production, ou parce que l'effectif est trop sollicité, trop intimidé ou trop anxieux pour se plaindre.

La Journée de sensibilisation aux LATR est l'occasion de renouveler notre engagement à promouvoir la prévention, la réadaptation, l'indemnisation et l'éducation.

Prévention. Les principes ergonomiques de base pour adapter les outils et les postes de travail et réévaluer l'organisation fondamentale du travail afin d'éliminer tout à fait les LATR.

Réadaptation. Les travailleur(euse)s doivent avoir le droit et la possibilité de guérir et de se rétablir, d'être capables de retourner au travail – une fois, bien sûr, que des mesures de protection ont été mises en place pour prévenir d'autres dommages à leur santé.

Indemnisation. Trop de membres essaient de continuer à travailler malgré la douleur ou de « tenir le coup ». Ce comportement ne fait qu'empirer les LATR, aggravant les dommages à long terme. Dans ces cas-là, un retour au travail n'est pas toujours une option et les travailleur(euse)s doivent être indemnisés par l'employeur pour les dommages qu'ils ont subis.

Éducation. Finalement, les employeurs doivent comprendre que de bonnes pratiques ergonomiques ont pour effet un bien-être économique. La protection des travailleur(euse)s va dans le meilleur intérêt de tous.



**Journée de sensibilisation aux microtraumatismes répétés**

*Travailler ne devrait faire de mal à personne!*

## Ergonomie et rémunération incitative

Article de Wyatt Clark, coordonnateur national d'Unifor responsable de l'ergonomie / Chrysler Canada

Si la valeur de votre chèque de paye est établie en fonction d'un quota, s'il présente de grands écarts selon le nombre de pièces que vous assemblez ou si votre salaire horaire est plus élevé lorsque vous « travaillez plus vite », vous travaillez dans le cadre d'un régime de rémunération assorti d'incitatifs. Dans chacun de ces cas, il est fort probable que vous travaillez plus vite qu'à une cadence « normale », que votre charge de travail excède les 100 %, dans le but d'augmenter votre salaire hebdomadaire.

Vouloir associer les régimes d'incitatifs et l'ergonomie, c'est un peu comme vouloir mélanger de l'huile et de l'eau. Ces régimes ont tendance à opposer la nature humaine (l'huile) à notre capacité d'accomplir notre travail dans le respect des principes ergonomiques. Même dans les meilleures conditions, les deux ne vont pas ensemble.

Dans presque tous les lieux de travail, la majorité des blessures infligées aux tissus mous, causées par le travail physique, résultent d'une combinaison de ce que nous appelons les trois grands risques professionnels : la force, la posture de travail et la répétition (ou la fréquence). Nous réussissons souvent à corriger la manière d'accomplir un travail dangereux en trouvant des moyens de RÉDUIRE une partie de l'une ou l'autre, ou même de ces trois variables.

Le corps humain dispose de toute sa force mécanique lorsqu'il se tient debout, les épaules et les hanches situées sur le même plan vertical et les coudes près des côtes. Toute position qui s'écarte de cette posture neutre, et cela représente pratiquement toutes les tâches que nous effectuons, entraînera une certaine diminution de l'avantage physique. Ces postures moins avantageuses ne nous empêcheront pas d'exécuter notre travail tant que les fréquences ou les forces exigées sont suffisamment réduites pour ménager le corps affaibli. La fréquence en soi est rarement un problème, mais elle peut devenir un problème important lorsque le travail comporte des positions inconfortables ou des objets lourds. Finalement, il y a la force, c'est-à-dire l'énergie (déterminée en livres) que nous appliquons pour contrer les effets de la gravité sur les objets que nous déplaçons, portons, poussons et tirons ou pour vaincre la résistance de frottement des objets que nous tournons, retournons, glissons, etc. Vous voyez ce que je veux dire. La force nécessaire sera égale ou supérieure au poids réel des objets avec lesquels nous travaillons. Lorsque l'ergonome analyse des tâches qui posent problème, il ou elle essaiera autant que possible de modifier un poste de travail de façon à ce que les postures de travail soient le plus près possible de l'état neutre, de trouver des méthodes qui



diminueront les fréquences et d'examiner toutes les possibilités de réduire les forces appliquées aux objets avec lesquels nous travaillons.

Toujours est-il que, si vous vous rappelez, cet article porte également sur la rémunération incitative. Si ma petite leçon d'ergonomie ne vous a pas trop déconcerté, des signaux d'alarme devraient résonner dans votre tête. Si ce n'est pas le cas, essayez cette analogie...

... Le dimanche du *Super Bowl*, lorsque vous achetez de la bière, prenez-vous le temps de vous rapprocher et de vous placer face aux deux caisses de 28 bières placées sur le convoyeur, de prendre celle qui se trouve sur le dessus, de la tirer près de votre corps, de vous tourner et de la porter vers le hayon déjà baissé de votre camionnette, puis de retourner chercher la deuxième caisse? Ou supposons que le coup d'envoi ait lieu dans cinq minutes et que vous soyez en retard pour la fête : alors vous ne prenez pas le temps de placer vos pieds, vous vous tournez et vous vous penchez pour saisir les deux caisses, vous les soulevez du convoyeur pendant que vous êtes déjà en train de vous retourner et de marcher vers la porte, puis vous les hissez au-dessus des panneaux de côté de votre camionnette et, en étirant vos bras au maximum, vous déposez les caisses en forçant pour amortir leur chute afin de ne briser aucune des précieuses bouteilles.

Voilà comment les choses se passent, je ne sais pas comment mieux l'expliquer – c'est la nature humaine et le travail rémunéré au rendement. Le choix ou l'obligation d'accélérer la cadence du travail a trois conséquences : 1) augmentation du taux de répétition; 2) dégradation des postures de travail; 3) augmentation des forces, en raison des taux élevés d'accélération et de décélération. Notez que les points 2 et 3 se produisent simultanément. Je peux ajouter une solution ergonomique au problème de l'analogie des caisses de bière, mais vos amis ne seraient pas contents lorsque vous arriveriez enfin à la fête avec une caisse vide et seulement six bouteilles dans la deuxième! En raison des facteurs cumulatifs mis en place par une « pratique de travail précipitée », il ne me reste que la possibilité de réduire radicalement le poids des caisses de bière – pas de problème, c'est facile dans un monde imaginaire! Malheureusement, cette option ne s'est pas encore présentée dans un lieu de travail réel.

L'ergonomie et d'autres domaines de la santé et de la sécurité (utilisez votre imagination), peuvent devenir très problématiques dans des milieux de travail dont le régime de rémunération repose sur des incitatifs. J'espère que cet article aura permis de mieux comprendre quelques-uns des problèmes qui peuvent se poser.

## FICHE D'INFORMATION



### ***Protégez votre dos... vous n'en avez qu'un !***

#### **Quelles personnes risquent le plus de se blesser au dos?**

Peu importe où ils travaillent, que ce soit dans une chaîne d'assemblage d'automobiles, de camions ou d'autobus, une usine de pièces, les chemins de fer, l'aérospatiale, les télécommunications, une chaîne d'assemblage de composants électroniques, un hôtel, un restaurant, un établissement de soins de santé... **tous** les travailleurs et travailleuses courent le risque de se blesser au dos.



#### **Comment fonctionne votre dos?**

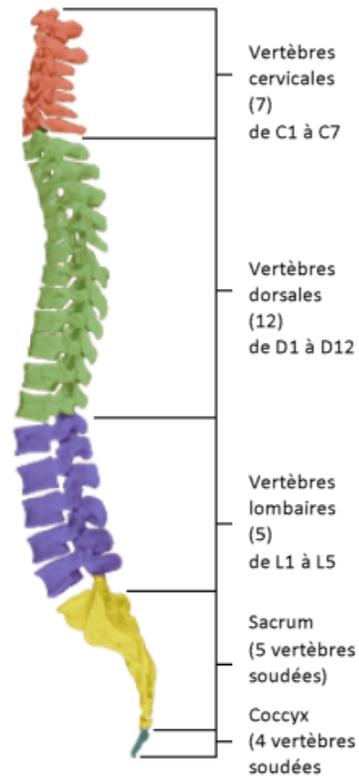
Votre dos est constitué de 24 os principaux appelés « vertèbres ». Les vertèbres sont séparées par des amortisseurs de chocs appelés « disques ». Des ligaments attachent les os ensemble et les muscles permettent à cette impressionnante structure de bouger.

Grâce à votre dos, vous pouvez vous tenir debout ou vous asseoir bien droit; il stabilise votre tête et, en protégeant la moelle épinière, il facilite le passage des signaux nerveux qui vous permettent, à votre gré, de vous pencher, de faire des torsions, de lever et de porter des choses.



#### **Vous risquez de vous blesser au dos :**

- ✓ Si vous travaillez debout ou assis pendant de longues périodes.
- ✓ Si vous êtes assis toute la journée sans dossier ou sur une chaise mal conçue et non réglable.
- ✓ Si vous vous assoyez sur une chaise trop haute pour vous, de sorte que vos pieds ne sont pas pleinement en contact avec le plancher.
- ✓ Si vous devez travailler dans une posture inconfortable ou penché au-dessus d'un poste de travail.
- ✓ Si vous devez tirer ou pousser des objets, surtout des objets lourds ou **encombrants**.
- ✓ Si vous devez vous étirer de façon répétitive.
- ✓ Si votre corps est soumis à des vibrations, comme pendant la conduite d'un véhicule.

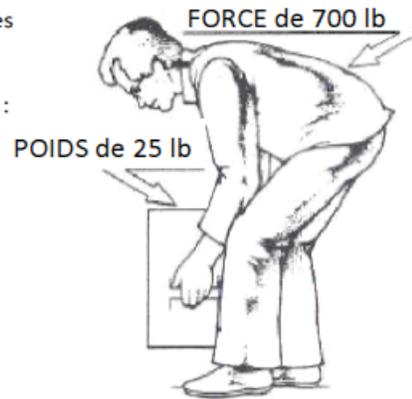


## Causes des maux de dos

Des lésions aux vertèbres, aux disques, aux ligaments, aux muscles ou à la moelle épinière et à ses nerfs provoqueront des douleurs dorsales. Ces parties de votre dos peuvent être blessées de plusieurs façons.

Quand vous soulevez des charges, vous pouvez vous blesser au dos si :

- ✓ les charges sont trop lourdes
- ✓ les charges sont trop loin de votre corps
- ✓ vous devez les lever souvent
- ✓ vous devez faire des torsions
- ✓ vous devez travailler trop vite
- ✓ les charges que vous soulevez n'ont pas de poignées



## Unifor et l'ergonomie

L'ergonomie est la science qui s'intéresse à la conception des tâches de façon à les adapter à chaque travailleuse et travailleur. En tant que syndicat, Unifor se tient à l'avant-garde dans le domaine de l'ergonomie :

- ✓ en collaborant avec les comités de santé, de sécurité et d'ergonomie, dans le but de convaincre les employeurs de modifier les lieux de travail, les postes de travail, les outils et l'organisation du travail et, ainsi, prévenir les blessures;
- ✓ en négociant des dispositions sur l'ergonomie dans nos conventions collectives;
- ✓ en négociant l'embauche d'experts en ergonomie au niveau national, régional et dans les usines;
- ✓ en négociant des congés pour que nos membres puissent se reposer physiquement et mentalement, car ils en ont besoin et ils méritent;
- ✓ en concevant et en offrant une formation en ergonomie à nos représentants et à nos membres;
- ✓ en menant la lutte pour revendiquer l'adoption d'une réglementation en matière d'ergonomie, tant à l'échelle provinciale que fédérale.

### ***Pour en apprendre davantage***

Vous pouvez en apprendre davantage sur votre dos ou l'ergonomie en contactant le

Service de la santé et de la sécurité d'Unifor  
205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9

Téléphone : 416-495-6558 ou

1-800-268-5763

Télécopieur : 416-495-6552

Courriel : [healthandsafety@unifor.org](mailto:healthandsafety@unifor.org)

[www.unifor.org](http://www.unifor.org)

SS:Ihsepb343

## FICHE D'INFORMATION



### ***Protégez vos bras, vos poignets et vos mains... Que feriez-vous sans eux?***

#### ***Quelles personnes risquent le plus de se blesser aux bras, aux poignets et aux mains?***

Tous ceux et celles qui travaillent avec leurs mains dans les secteurs suivants : assemblage, manutention manuelle des matériaux, bureaux, restauration et tourisme, soins de santé, entrée de données ou métiers spécialisés. Bref, presque tous ceux qui travaillent avec les mains. Les personnes à risque sont ceux et celles qui font un travail répétitif, exigeant un grand effort pour leurs mains, poignets ou bras et dans des postures inconfortables. Cela comprend également ceux et celles qui sont exposés chaque jour à des outils et du matériel vibrants et alimentés à l'électricité, au gaz ou à l'air comprimé, et qui sollicitent les mains.



#### ***Causes des maux de bras, de poignets et de mains***



Vous avez de la douleur aux bras, aux poignets et aux mains à cause d'une mauvaise conception ergonomique de votre poste de travail. Cela comprend une mauvaise conception matérielle du poste de travail, de l'aménagement, des outils, de l'équipement, des pièces, du matériel et de l'environnement. Plusieurs conceptions de tâches ne tiennent pas compte des différents besoins dus à l'âge, au sexe, à la dextérité ou à l'ethnicité. En fait, la conception ergonomique des tâches est le plus souvent établie en fonction de jeunes hommes en santé âgés de 18 à 24 ans. Tous les jours, un grand nombre de personnes gauchères travaillent à des postes de travail avec de l'équipement conçus pour les droitiers, ce qui peut également augmenter le risque de blessures.

#### **SIGNES ET SYMPTÔMES DE PROBLÈMES**

- ⇒ Douleur, engourdissement ou fourmillements
- ⇒ Perte de sensation au toucher ou à la douleur
- ⇒ Décoloration de la peau des mains ou du bout des doigts
- ⇒ Enflure ou inflammation

**N'IGNOREZ PAS CES SYMPTÔMES!**

## ATTENTION!

Votre travail peut causer des lésions aux muscles, aux ligaments et aux tendons de vos mains, de vos poignets et de vos bras. Votre travail peut également avoir des effets sur la circulation sanguine de ces mêmes parties. Vous pouvez les blesser de plusieurs manières :

- ✓ en forçant beaucoup avec vos mains pour serrer, manipuler, tirer, pousser (comme lorsque vous branchez des appareils électriques ou enfoncez des punaises);
- ✓ en travaillant dans des postures inconfortables, les poignets pliés, ou lorsqu'on effectue des mouvements très répétitifs sans voir ce sur quoi l'on travaille avec les mains;
- ✓ en travaillant au froid ou en recevant de l'air froid provenant des outils et de l'équipement;
- ✓ en travaillant avec des outils électriques mal conçus ou avec des outils mal adaptés aux tâches;
- ✓ en travaillant alors que vos mains, vos poignets et vos bras sont en contact constant avec d'autres objets, ce qui cause un stress supplémentaire (comme en effectuant votre travail au-dessus de pièces, en vous appuyant sur des accoudoirs ou des appui-poignets);
- ✓ en travaillant sans pouvoir vous reposer suffisamment.

### Unifor et l'ergonomie

L'ergonomie est la science qui s'intéresse à la conception des tâches de façon à les adapter à chaque travailleuse et travailleur. En tant que syndicat, Unifor se tient à l'avant-garde dans le domaine de l'ergonomie :

- ✓ en collaborant avec les comités de santé, de sécurité et d'ergonomie, dans le but de convaincre les employeurs de modifier les lieux de travail, les postes de travail, les outils et l'organisation du travail et, ainsi, prévenir les blessures;
- ✓ en négociant des dispositions sur l'ergonomie dans nos conventions collectives;
- ✓ en négociant l'embauche d'experts en ergonomie au niveau national, régional et dans les usines;
- ✓ en négociant des congés pour que nos membres puissent se reposer physiquement et mentalement, car ils en ont besoin et ils méritent;
- ✓ en concevant et en offrant une formation en ergonomie à nos représentants et à nos membres;
- ✓ en menant la lutte pour revendiquer l'adoption d'une réglementation en matière d'ergonomie, tant à l'échelle provinciale que fédérale.

### *Pour en apprendre davantage*

Vous pouvez en apprendre davantage sur vos bras, poignets et mains ou l'ergonomie en contactant :

Service de la santé et de la sécurité d'Unifor  
205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9  
Téléphone : 416-495-6558 ou  
1-800-268-5763  
Télécopieur : 416-495-6552  
Courriel : [healthandsafety@unifor.org](mailto:healthandsafety@unifor.org)  
[www.unifor.org](http://www.unifor.org)

SS:lhsep343

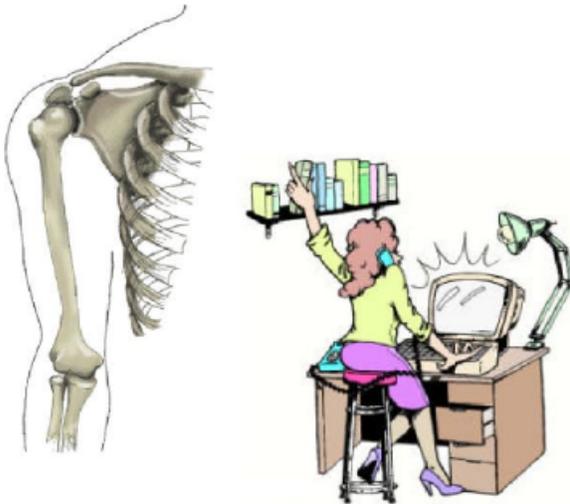
## FICHE D'INFORMATION



### ***Protégez vos épaules...Vous ne pouvez pas travailler avec vos dents!***

#### ***Quelles personnes risquent de se faire mal aux épaules?***

Peu importe où ils travaillent, que ce soit dans une chaîne d'assemblage d'automobiles, de camions ou d'autobus, une usine de pièces, les chemins de fer, l'aérospatiale, les télécommunications, une chaîne d'assemblage de composants électroniques; une fonderie, les pêches et la transformation du poisson, une compagnie aérienne, un bureau, un magasin de vente au détail, une mine, un moyen de transport, un hôtel, un restaurant, un établissement de soins de santé... **tous** les travailleurs et travailleuses courent le risque de se blesser aux épaules.



#### ***Comment fonctionnent vos épaules?***

Vos épaules sont des structures délicates qui assurent la flexibilité ou l'amplitude des mouvements. Elles peuvent également être un « **cauchemar d'ingénierie** ». Comme l'épaule n'a pas de support de structure, son intégrité dépend entièrement de la santé des ligaments qui la maintiennent en place et de la force des muscles qui lui permettent de bouger.

#### ***Pourquoi avez-vous mal aux épaules?***

Vous avez mal aux épaules à cause de la mauvaise configuration ergonomique de votre poste de travail. Cela comprend une mauvaise organisation du travail et une piètre conception matérielle du poste de travail, de l'aménagement, des outils, de l'équipement, des pièces, du matériel, de l'environnement. Beaucoup de conceptions de tâches ne tiennent pas compte des différents besoins dus à la taille, au sexe, à la dextérité, à

#### **SIGNES ET SYMPTÔMES DE PROBLÈMES**

- ⇒ Douleur, engourdissement ou fourmillements
- ⇒ Réduction de l'amplitude des mouvements
- ⇒ Enflure ou inflammation

**N'IGNOREZ PAS CES  
SYMPTÔMES!**



la culture, aux capacités limitées des travailleuses et travailleurs. En fait, la plupart des tâches sont conçues pour de jeunes hommes en santé de 18 à 24 ans.

### **ATTENTION!**

Votre travail peut causer des lésions aux ligaments et aux muscles de l'épaule ou aux bourses synoviales (sacs remplis d'un liquide) qui protègent les articulations de l'épaule. Il peut s'ensuivre de la douleur, de la faiblesse ou une perte de mobilité. Vous pouvez vous blesser aux épaules de plusieurs manières :

- ✓ en soulevant ou en portant de lourdes charges;
- ✓ en travaillant dans des positions inconfortables, p. ex., au-dessus de la tête;
- ✓ en travaillant avec les coudes loin du corps;
- ✓ en travaillant avec les coudes au-dessus des épaules;
- ✓ en effectuant des mouvements répétitifs;
- ✓ en étant exposé à des vibrations;
- ✓ en tirant des charges lourdes et encombrantes.

### **Unifor et l'ergonomie**

L'ergonomie est la science qui s'intéresse à la conception des tâches de façon à les adapter à chaque travailleuse et travailleur. En tant que syndicat, Unifor se tient à l'avant-garde dans le domaine de l'ergonomie :

- ✓ en collaborant avec les comités de santé, de sécurité et d'ergonomie, dans le but de convaincre les employeurs de modifier les lieux de travail, les postes de travail, les outils et l'organisation du travail et, ainsi, prévenir les blessures;
- ✓ en négociant des dispositions sur l'ergonomie dans nos conventions collectives;
- ✓ en négociant l'embauche d'experts en ergonomie au niveau national, régional et dans les usines;
- ✓ en négociant des congés pour que nos membres puissent se reposer physiquement et mentalement, car ils en ont besoin et ils méritent;
- ✓ en concevant et en offrant une formation en ergonomie à nos représentants et à nos membres;
- ✓ en menant la lutte pour revendiquer l'adoption d'une réglementation en matière d'ergonomie, tant à l'échelle provinciale que fédérale.

### ***Pour en apprendre davantage***

Vous pouvez en apprendre davantage sur les épaules ou l'ergonomie en contactant le :

Service de la santé et de la sécurité d'Unifor  
205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9  
Téléphone : 416-495-6558 ou  
1-800-268-5763  
Télécopieur : 416-495-6552  
Courriel : [healthandsafety@unifor.org](mailto:healthandsafety@unifor.org)  
[www.unifor.org](http://www.unifor.org)

SS:lhsep343

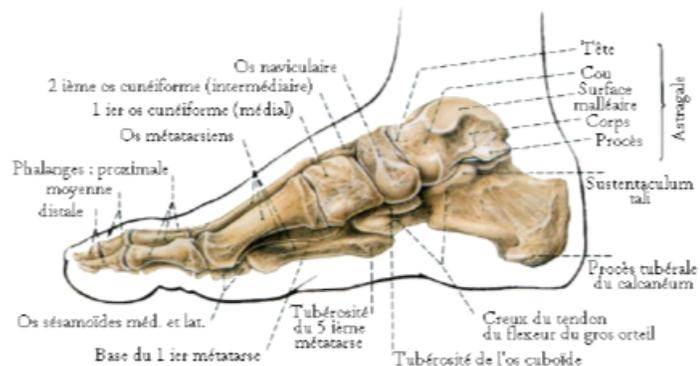
## FICHE D'INFORMATION



### ***Protégez vos pieds...Vous en aurez besoin pendant toute votre vie!***

#### ***Quelles personnes risquent le plus de se blesser aux pieds?***

Peu importe où ils travaillent, que ce soit dans une chaîne d'assemblage d'automobiles, de camions ou d'autobus, une usine de pièces, les chemins de fer, le transport, l'aérospatiale, les télécommunications, une chaîne d'assemblage de composants électroniques, une fonderie, les pêches et la transformation du poisson, une compagnie aérienne, un bureau, un magasin de vente au détail, une mine, un moyen de transport, un hôtel, un restaurant, un établissement de soins de santé... **tous** les travailleurs et travailleuses courent le risque de se blesser aux pieds.



#### ***Comment fonctionnent vos pieds?***

Le pied est constitué d'os, d'articulations, de muscles, de nerfs, de vaisseaux sanguins, de tendons et de couches de fascia (tissus conjonctifs). Les os du pied forment une cambrure (auss appelée « voûte plantaire ») qui est supportée par des ligaments et des muscles. Cette cambrure aide à renforcer et à stabiliser le pied, en plus de lui conférer mobilité et résistance. Lorsqu'une personne se tient debout, marche, court ou saute, la voûte plantaire amortit les chocs et distribue l'énergie avant qu'elle ne soit transférée plus haut dans la jambe. Lorsque les tissus du corps sont agressés, l'enflure ou l'inflammation s'installent. L'inflammation chronique peut découler de l'affaissement de la cambrure du pied, alors que la capacité d'absorber les chocs de la voûte plantaire est rendue

inexistante en raison de pieds plats, de pronation, de supination ou de simple surmenage. La perte de la cambrure du pied provoque également des changements dans la position du genou et de la hanche, rendant ces derniers plus vulnérables à des blessures consécutives au travail debout.

#### ***Causes des maux de pieds***

Des tâches mal conçues forçant les travailleuses et travailleurs à se tenir debout pendant de longues périodes peuvent causer des problèmes aux pieds. Des revêtements de sol froids, durs ou inégaux et non recouverts d'un tapis anti-fatigue ou de tout autre matériau capable d'absorber efficacement les chocs ajoutent au problème. Dans la mesure du possible, les tâches devraient être conçues de façon à permettre une alternance régulière entre la position assise et la position debout. À la fin d'une journée de

#### ***SIGNES ET SYMPTÔMES DE PROBLÈMES***

- ⇒ Cœdème des pieds et des jambes
- ⇒ Fatigue des pieds, des jambes ou de tout le corps
- ⇒ Décoloration de la peau due à la réduction de la circulation sanguine causée par la position debout
- ⇒ Varices
- ⇒ Arthrite dans les genoux ou les hanches

***N'IGNOREZ PAS CES SYMPTÔMES!***



travail, un grand nombre de travailleuses et de travailleurs sont incapables de distinguer entre la fatigue aux pieds et aux jambes ou de tout l'organisme. Par conséquent, cette fatigue que vous ressentez dans tout votre corps pourrait être due au fait que vous travaillez debout sur vos pieds pendant toute la journée!

### ATTENTION!

La conception de votre tâche peut devoir être revue si :

- ✓ vous êtes debout pendant une grande partie ou la totalité de votre quart de travail, sur des surfaces amortissant peu ou pas du tout les chocs;
- ✓ vous avez peu ou pas de possibilités de vous asseoir pour reposer vos pieds;
- ✓ vos pieds sont mal protégés ou votre voûte plantaire n'est pas supportée;
- ✓ les périodes de repos sont insuffisantes.



### Unifor et l'ergonomie

L'ergonomie est la science qui s'intéresse à la conception des tâches de façon à les adapter à chaque travailleuse et travailleur. En tant que syndicat, Unifor se tient à l'avant-garde dans le domaine de l'ergonomie :

- ✓ en collaborant avec les comités de santé, de sécurité et d'ergonomie, dans le but de convaincre les employeurs de modifier les lieux de travail, les postes de travail, les outils et l'organisation du travail et, ainsi, prévenir les blessures;
- ✓ en négociant des dispositions sur l'ergonomie dans nos conventions collectives;
- ✓ en négociant l'embauche d'experts en ergonomie au niveau national, régional et dans les usines;
- ✓ en négociant des congés pour que nos membres puissent se reposer physiquement et mentalement, car ils en ont besoin et ils méritent;
- ✓ en concevant et en offrant une formation en ergonomie à nos représentants et à nos membres;
- ✓ en menant la lutte pour revendiquer l'adoption d'une réglementation en matière d'ergonomie, tant à l'échelle provinciale que fédérale.

### *Pour en apprendre davantage*

Vous pouvez en apprendre davantage sur les pieds ou l'ergonomie en contactant le :

Service de la santé et de la sécurité d'Unifor  
205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9

Téléphone : 416-495-6558 ou

1-800-268-5763

Télécopieur : 416-495-6552

Courriel : [healthandsafety@unifor.org](mailto:healthandsafety@unifor.org)

[www.unifor.org](http://www.unifor.org)

SS:lhsepb343

## Conseils régionaux de la Colombie-Britannique et des Prairies

Les premières assemblées des conseils régionaux de la Colombie-Britannique et des Prairies ont eu lieu à Vancouver et à Winnipeg, respectivement. En plus des nombreux sujets intéressants et des conférenciers invités, les tout premiers comités exécutifs de ces régions ont été élus. Félicitations à Andrea McBride, élue présidente du comité de la C.-B., et à Christy Best, élue présidente du comité des Prairies, et aux autres personnes qui ont été élues à ces comités. Sept comités permanents ont également été mis sur pied. Trois délégué(e)s ont été élus pour chaque comité permanent; le comité sur la santé, la sécurité et l'environnement (SSE) est l'un des comités formés à cette occasion. Nous avons eu l'honneur et le privilège d'être mis en candidature, puis élus par le conseil au comité SSE. Nous remercions les délégué(e)s du conseil pour leur soutien enthousiaste.

Comme l'expliquent les règlements adoptés par le conseil, le mandat du comité permanent sur la santé, la sécurité et l'environnement consiste à donner des conseils et des directives sur les politiques et les actions concernant les objectifs sociaux et politiques d'Unifor dans le cadre des activités du comité exécutif. Les comités permanents regroupent des militant(e)s au sein d'Unifor, dont le travail consiste à lancer des campagnes et des actions, en plus d'aider à mobiliser les membres.

Vous vous posez probablement la question : « Qui sont ces six membres nouvellement élus aux comités sur la santé, la sécurité et l'environnement de la région de la Colombie-Britannique et des Prairies? » Bonne question! Nous profitons de notre première infolettre pour nous présenter.

Les trois délégué(e)s élus au comité sur la santé, la sécurité et l'environnement des conseils régionaux de la Colombie-Britannique et des Prairies sont :

Comité permanent SSE du Conseil régional de la C.-B. – Vancouver, du 7 au 9 février 2014

### Gavin Davies

Gavin est actuellement le vice-président de la section locale 111 d'Unifor, qui représente approximativement 3 500 chauffeurs de véhicule de transport en commun qui, jour après jour, voient au déplacement de la population de la région métropolitaine de Vancouver. Ils travaillent et vivent dans toute cette région, du campus de l'Université de la Colombie-Britannique jusqu'à Maple Ridge, et de North Vancouver jusqu'à



White Rock. Gavin s'intéresse aux questions de santé et de sécurité au travail depuis plus de dix ans. Le comité de la section locale s'est développé, et il comprend maintenant un comité actif sur les installations sanitaires, un comité sur les émanations et un comité sur l'ergonomie.

Gavin a suivi de nombreux cours donnés par la Fédération du travail de la C.-B., ainsi que des cours sur la sécurité offerts par l'employeur et la WorkSafe BC. Gavin est l'agent qui a supervisé le comité sur la violence en milieu de travail de sa section locale pendant six ans, pendant lesquels le comité a établi les procédures pour les membres ayant été victimes d'agression.

La répartition étendue des membres de la section locale 111 les a obligés à développer des voies de communication actives. Gavin est fier d'avoir amené le comité à se spécialiser dans la prévention des accidents au travail.

### Gord McGrath

Gord milite au sein du mouvement syndical depuis 1976, alors qu'il est devenu membre de la section locale 100 des Teamsters. Depuis, il a servi le mouvement en tant que syndic, guide, sergent d'armes et premier vice-président.



Il possède une vaste expérience dans les services, ayant collaboré avec une population variée de travailleurs, allant de DHL Courier aux véhicules blindés de la Brinks.

Gord est actuellement président de la section locale 114 d'Unifor. Il est également président du comité d'éducation de sa section locale et membre à titre personnel du Conseil du transport routier d'Unifor.

### Melissa Moroz

Melissa a grandi à Hamilton, où elle a occupé des emplois en usine, et où elle est devenue de plus en plus indignée envers l'exploitation des travailleurs. Depuis l'obtention de son diplôme de maîtrise en sociologie, elle a travaillé comme représentante auprès de plusieurs syndicats afin de négocier des conventions collectives du syndicat et recruter des membres. Melissa croit que tous les travailleur(euse)s ont le droit de faire partie d'un syndicat et de participer de manière importante aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Elle est une organisatrice communautaire et une membre active de son conseil du travail. Dans ses temps libres, elle aime organiser des



marches et des barrages pour freiner le programme néolibéral de privatisation et de destruction écologique.

Comité permanent SSE du Conseil régional des Prairies –  
Winnipeg, du 28 février au 2 mars 2014

### Brent Charron

Président de la section locale 144 d'Unifor, Brent Charron a commencé sa carrière dans les mines du nord du Manitoba, en 1975. Peu après être devenu compagnon électricien en 1981, il est élu président de la section locale 1589 de la FIOE. Il est un militant syndical depuis ce temps. Étant convaincu depuis toujours que les travailleur(euse)s ont le droit d'avoir des lieux de travail sécuritaires et sains, Brent est connu comme un ardent défenseur de la santé et sécurité au travail.



En 1991, il entre au service de Griffin Canada. Il est élu au comité de sécurité à la fin des années 1990, dont il copréside le comité sur la santé, la sécurité et l'environnement pendant deux mandats. Brent a occupé plusieurs postes au sein du comité exécutif de la section locale 144, avant d'en devenir président en 2011.

Brent est actuellement membre du comité sur la santé, la sécurité et l'environnement de la Fédération du travail du Manitoba, représentant les travailleur(euse)s de toute la province.

### Kim Conway

Kim est technicienne de laboratoire pour la société Suncor depuis 13 ans, et fière d'être syndiquée. Elle participe activement à sa section locale 707A, et a occupé plusieurs postes élus au fil de sa carrière.



Après cinq ans passés à la vice-présidence du comité de sécurité, Kim est élue présidente du comité de sécurité de sa section locale. Elle est également présidente du comité sur la condition féminine de sa section locale. Kim a occupé les postes de représentante régionale en matière de sécurité, déléguée syndicale, déléguée en chef et recruteuse de la base. Elle est déléguée au conseil du travail du district de Fort McMurray et est membre du conseil d'administration du Alberta Workers' Health Centre.

Kim défend avec ardeur la santé et la sécurité des travailleur(euse)s en milieu de travail. L'idée de faire partie de notre nouveau syndicat l'enthousiasme, et elle a hâte de travailler avec zèle pour tous ses nouveaux confrères et consœurs d'Unifor.

### Dave Kindred

Dave travaille chez DirectWest, au service des ventes aux clients importants. Il est membre d'un syndicat depuis plus de 23 ans. Il a été délégué syndical pendant près de 20 ans avant de devenir délégué en chef. Son travail le met en contact avec tous les types d'entreprises des quatre coins de la Saskatchewan, allant des petites industries familiales aux grandes sociétés et aux sociétés d'État.



Dave croit qu'étant donné les réalités économiques actuelles, de redoutables défis attendent le mouvement syndical canadien. Pour faire face à ces défis, il faut que le mouvement s'organise pour reprendre son rôle de porte-parole progressiste de tous les travailleur(euse)s et participer activement dans toutes les luttes menées pour la justice sociale. Il est important de recadrer les syndicats dans une perspective plus précise, c'est-à-dire comme des chefs de file dans l'édification d'un monde meilleur pour les Canadiens.

## Éducation

L'éducation a joué un rôle déterminant dans la création des solides syndicats sociaux qui ont fondé Unifor. Lors de notre congrès de fondation, les délégué(e)s ont réaffirmé l'importance de l'éducation syndicale.

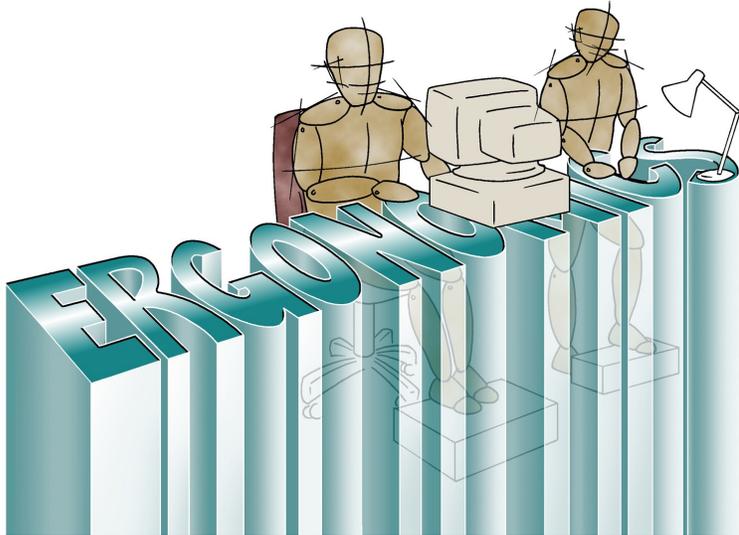
Nos programmes d'éducation visent à former des travailleur(euse)s et des représentant(e)s en milieu de travail, pour qu'ils puissent assumer avec assurance et compétence leurs droits et responsabilités considérables que leur confère la loi en matière de santé et de sécurité au travail. Le principal objectif de nos cours demeure de respecter et d'aller au-delà cette législation. En cas de risques professionnels non contrôlés et de beaucoup de souffrance, la mise en application totale de ces droits et responsabilités est une absolue nécessité, tant du point de vue social que moral.

Vous trouverez la liste complète des cours offerts sur la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi que sur l'indemnisation des accidentés du travail, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.unifor.org/fr/services-aux-membres/education/programmes>



## Introduction à l'ergonomie



Conçu pour démystifier le « processus ergonomique », ce cours permet à nos dirigeant(e)s et militant(e)s de voir au delà de l'aspect unidimensionnel de la prévention des blessures (aussi important que cela puisse être), et de reconnaître également un puissant outil que vous pouvez utiliser afin de commencer ou de continuer à améliorer le bien-être ergonomique et psychosocial de nos membres, à mesure qu'ils avancent dans leur vie professionnelle. Nous connaissons les effets de tâches mal conçues. Les statistiques sur l'indemnisation des accidentés du travail témoignent des blessures subies par les travailleur(euse)s et de tout le temps de travail perdu qu'elles causent. Les effets à court terme sont la perte de leur capacité de gagner leur vie, la douleur et la souffrance, la pression sur le système de soins de santé et le stress psychologique (difficile à déterminer) affectant tous les membres de la famille.

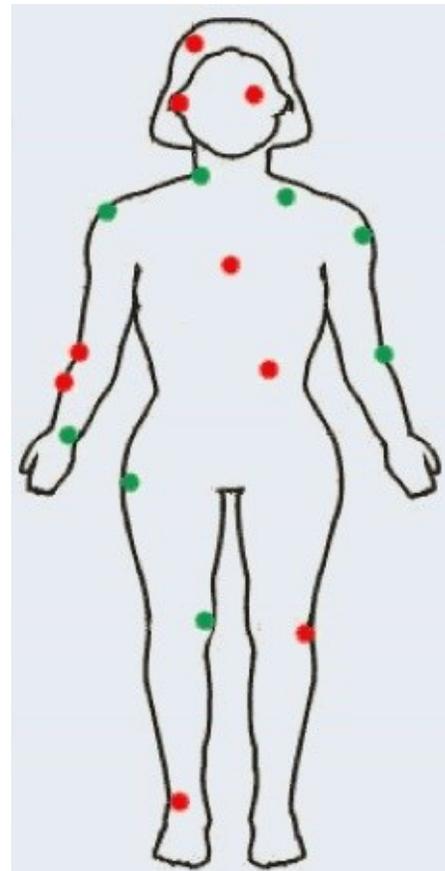
Les groupes d'activité examineront une vaste étude de cas menée en milieu de travail, mais nous tirerons des leçons générales lors de séances portant sur les façons dont le corps fonctionne et les blessures possibles; l'identification des risques ergonomiques responsables de ces blessures; l'anthropométrie (mesures du corps humain); les outils d'évaluation ergonomique; l'analyse des exigences physiques déterminant l'aspect physique d'un emploi; la législation ou les lignes directrices en matière d'ergonomie; les clauses portant sur ce que nous avons négocié en matière d'ergonomie dans nos conventions collectives, etc.

<http://www.unifor.org/fr/services-aux-membres/education>

## Santé et sécurité

Il s'agit d'un cours pratique que les membres et les représentant(e)s en matière de santé et de sécurité jugeront incontournable pour le travail qu'ils font au nom des travailleur(euse)s. Au moyen d'exercices visant tantôt à mettre en correspondance le milieu de travail et le corps et, tantôt, à analyser la sécurité au travail, les participant(e)s analysent les causes et les solutions des conditions de travail dangereuses auxquelles ils sont confrontés. Les participant(e)s sont informés sur les règlements et les lois, en plus de visiter des sites Web adaptés aux besoins des travailleur(euse)s afin de mieux comprendre les droits des membres dans les différentes provinces ainsi qu'au fédéral. Les stratégies de mobilisation et d'action en justice sont expliquées à l'aide d'études de cas réels tirés des lieux de travail représentés par Unifor et des campagnes communautaires (p. ex., pour la prévention du cancer, le verrouillage et la protection des machines, la prévention des microtraumatismes répétés, etc.). Les participant(e)s apprennent comment résoudre des problèmes posés lors des réunions d'un comité patronal-syndical, en rédigeant des recommandations à un caucus syndical pour les présenter ensuite à une réunion du comité mixte. Ce cours présente une étonnante collection de photographies, de musique, de vidéos et de citations commémorant l'histoire des luttes menées par les travailleur(euse)s pour obtenir des lieux de travail sécuritaires et sains.

<http://www.unifor.org/fr/services-aux-membres/education>



## Santé et sécurité pour les femmes

Tous les travailleur(euse)s s'exposent à des problèmes de santé et de sécurité à leur travail : blessures, risques propres au lieu de travail, maladies professionnelles et stress. Un grand nombre de ces questions revêtent également une spécificité de genre, en ce sens qu'elles



affectent le corps des femmes d'une façon particulière. Dans le cadre de ce cours, les participantes échangent leur point de vue sur la santé des femmes (y compris la santé de la reproduction) et apprennent comment elle est affectée par :

- les substances toxiques en milieu de travail
- le fait que les tâches sont souvent conçues en fonction du corps des hommes
- les stress en milieu de travail, comme la violence et le harcèlement
- et bien plus encore.

Ce cours a été élaboré et rédigé par des militantes d'Unifor spécialisées en santé et en sécurité, pour les femmes d'Unifor. Ce programme donne aux participantes des outils et des compétences qui leur permettront d'évaluer les dangers et les risques d'un lieu de travail, en plus de leur transmettre une connaissance approfondie des principes fondamentaux en matière de santé et de sécurité (contrôle des risques, principes de précaution, droit de refuser un travail, droit de savoir et droit de participer). Ce cours comporte un jeu de rôle actif et examine les principales dispositions contenues dans les lois sur la santé et la sécurité de chaque province et territoire du Canada. Ce programme est adapté aux besoins des femmes membres des comités sur la santé et la sécurité, et il est destiné à toutes les femmes qui souhaitent en apprendre davantage sur la manière de rendre nos lieux de travail et nos vies plus sécuritaires et plus sains.

<http://www.unifor.org/fr/services-aux-membres/education>

## Cours de trois jours sur l'indemnisation des accidentés du travail

Avez-vous besoin d'en apprendre davantage sur la manière de remplir une demande d'indemnisation si vous deviez être victime d'un accident au travail ou d'une maladie professionnelle? Comment protéger les droits à l'indemnisation des travailleur(euse)s blessés pendant la phase de retour au travail? Comment régler les problèmes rencontrés lors de la rédaction d'une demande d'indemnisation? Comment éviter les longues procédures d'appel? Comment lutter pour améliorer le système d'indemnisation?

Consacré à l'indemnisation des travailleur(euse)s, ce cours de trois jours s'adresse aux militant(e)s (nouveaux ou expérimentés); aux membres des comités de négociation; aux délégué(e)s syndicaux et aux membres de comités; aux membres des comités de santé et de sécurité des travailleurs; aux autres représentant(e)s syndicaux en milieu de travail; et à tous les membres intéressés.

Il s'agit d'un cours axé sur le militantisme. Les participant(e)s développent ensemble une stratégie syndicale visant à protéger les travailleur(euse)s blessés au travail. Une analyse approfondie des clauses types des conventions collectives montre ce que nous pouvons négocier pour régler certains des problèmes les plus épineux. Le cours se termine par des discussions sur la manière d'exercer des pressions en vue de changer nos milieux de travail, la Commission des accidents du travail et la loi.

Acquérez les outils qu'il vous faut pour mieux représenter nos membres lorsqu'ils en ont le plus besoin!

*Ce cours est actuellement offert à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique.*

<http://www.unifor.org/fr/services-aux-membres/education>

## Marche Un pas pour la vie 2014

**La promotion de la sécurité au travail est une cause très chère à Cathy Comeau, car son mari Brian a été gravement blessé à son travail il y a 37 ans.**

Grimpé sur un échafaudage, Brian Comeau installait un tuyau pour un réseau d'extincteurs automatiques lorsqu'il s'est évanoui par suite des émanations de monoxyde de carbone provenant d'un chariot élévateur à fourche actionné au propane et mal ventilé. Tombant d'une hauteur de 30 pieds, il s'est fracassé les os de la figure et les rotules sur le plancher de ciment. Cet accident a laissé les séquelles suivantes : une vision partielle, il n'a plus de rotules, une

forme grave d'arthrite dans les deux jambes, des troubles de l'ouïe, des crises d'épilepsie, des dommages au lobe frontal affectant ses compétences cognitives, perte de mémoire, perte d'équilibre et bien d'autres.

Ayant appris qu'une marche Un pas pour la vie devait avoir lieu à Halifax, Cathy et une amie ont décidé de devenir bénévoles pour cet événement. Pendant la marche, d'autres bénévoles lui ont parlé de l'association Threads of Life/Fil de Vie, invitant Cathy et Brian à assister au prochain forum familial organisé dans la région du Canada atlantique.

Cathy et Brian ont trouvé de l'aide et des outils en rencontrant d'autres personnes qui ont connu une expérience semblable à la leur en raison d'une tragédie au travail ayant changé leur vie à jamais. « Après notre participation au forum familial, Brian était transformé, explique Cathy. Il était tellement heureux d'être parmi des gens qui pouvaient s'identifier à ses blessures et qui comprenaient ce qu'il avait enduré. Il sait maintenant qu'il n'est pas seul dans cette situation. Quand une personne peut répondre à vos sentiments de blessure, de tristesse, de colère, en disant : "Je suis passé par là moi aussi", cela vous apporte un grand soulagement et aide au processus de rétablissement. Vous voyez alors qu'il y a de la lumière au bout du tunnel. »



Brian and Cathy

#### **Le 4 mai prochain, participez à une marche Un pas pour la vie – Marche en faveur des familles victimes d'une tragédie au travail**

Pour prévenir des blessures comme celles qu'a subies Brian, nous devons sensibiliser le public à la prévention des accidents au travail et des maladies professionnelles. Le samedi 3 mai, l'équipe d'Unifor prendra part à la marche qui se tiendra à Toronto, au parc Ashbridges Bay!

Inscrivez-vous en ligne dans votre collectivité (<http://www.stepsforlife.ca/francais/#.UzHkpM70gs1>) et démontrez votre soutien aux familles canadiennes touchées par une tragédie au travail en collectant des fonds pour financer les programmes et services de soutien aux familles de l'association Threads of Life/Fil de Vie.



## Des ressources offertes sur le Web attirent l'attention sur des produits chimiques toxiques et des substituts plus sûrs

Un guide en ligne conçu par le Toxics Use Reduction Institute (TURI) (Institut pour la réduction de l'emploi des produits toxiques) de l'Université du Massachusetts à Lowell peut aider à trouver des substances plus sûres pour remplacer des produits chimiques toxiques utilisés sur les lieux de travail.

Le guide des ressources de données sur l'environnement, la santé et la sécurité du TURI, conçu comme un point d'accès unique aux nombreux outils offerts sur Internet, permet de trouver des substituts aux substances chimiques. L'une de ces ressources est la Chemical Hazard and Alternatives Toolbox (ChemHAT) (Boîte à outils des risques chimiques et de leurs substituts). Cette base de données fournit des renseignements détaillés sur les risques que représente tel ou tel produit chimique à l'égard de l'environnement ou de la santé humaine. Ce site dirige également les visiteurs vers SUBSPORT, une plateforme Web conçue pour faciliter l'échange de données, l'évaluation de substituts et de technologies plus sûrs aux produits chimiques et les étapes pour les mettre en place.

Le guide en ligne du TURI est divisé en sept domaines principaux qui permettent de cibler les recherches menant aux ressources appropriées. Ces domaines sont :

- Santé
- Sécurité
- Environnement
- Organisme de réglementation/organisme gouvernemental/ONG
- Pour un avenir durable
- Solutions de substitution
- Autres ressources

Ce guide est l'un des nombreux services de ressources, d'outils et de soutien offerts par le TURI dans le but d'aider les lieux de travail et les collectivités du Massachusetts à employer moins de produits chimiques toxiques. En fait, de nombreuses entreprises du Massachusetts dépendent du soutien du TURI. La *Toxics Use Reduction Act* (TURA) (loi sur la réduction de l'emploi des substances toxiques) du Massachusetts oblige en effet les entreprises qui utilisent de grandes quantités de certaines substances chimiques nocives à évaluer et à planifier les possibilités de prévenir la pollution, à les mettre en application si cela est possible, à mesurer chaque année leurs résultats et à présenter ces derniers dans un rapport.

En 2013, le rapport publié par le TURI sur l'analyse des données déclarées par des entreprises du Massachusetts dans le cadre de la TURA a révélé qu'au cours de la période de vingt ans se terminant en 2010 :

- l'emploi de produits carcinogènes a diminué de 32 pour cent;
- les substances carcinogènes libérées dans l'environnement ont chuté de 93 pour cent.

<http://guides.turi.org/beyondmsds>

Au Canada, la *Loi sur la réduction des substances toxiques* de l'Ontario oblige certaines entreprises à assurer le suivi et la quantification des substances toxiques qu'elles utilisent et créent. Elles doivent aussi élaborer des plans pour réduire certains produits toxiques et mettre les résumés de leurs plans à la disposition du public. Par contre, la mise en œuvre de ces plans n'est pas obligatoire.

[http://www.ene.gov.on.ca/environment/en/legislation/toxics\\_reduction\\_act/](http://www.ene.gov.on.ca/environment/en/legislation/toxics_reduction_act/)

Source : Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses

## RAPPORT : Symposium sur le cancer du poumon professionnel du Centre de recherche sur le cancer professionnel, tenu à Toronto le 24 février 2014

Article de Ken Bondy, coordonnateur national

Au Canada, le cancer du poumon est le deuxième cancer le plus souvent diagnostiqué chez les hommes (après le cancer de la prostate) et les femmes (après le cancer du sein); c'est aussi le cancer le plus mortel chez les deux sexes. En 2013, on estime que 25 500 Canadien(ne)s ont reçu un diagnostic de cancer du poumon, et qu'approximativement 20 200 sont morts de cette maladie. On estime que 8 600 nouveaux cas ont été diagnostiqués en Ontario seulement : 4 400 chez les hommes et 4 200 chez les femmes. Même si le tabac est le facteur de risque le plus connu, les expositions professionnelles jouent aussi un rôle très important.

Bien que le cancer du poumon soit le cancer le plus mortel au Canada, il est moins médiatisé que les cancers de la prostate, du sein et du colon, et ne reçoit que 7 % des fonds de recherche consacrés au cancer reçus du gouvernement et moins de 1 % des fonds provenant d'organismes sans but lucratif.

De 2005 à 2010, la recherche canadienne sur le cancer professionnel n'a reçu qu'une petite proportion du

**financement alloué à la recherche sur la prévention du cancer, soit environ 1 %, ce qui représente plus ou moins 0,1 % du financement total accordé à la recherche sur le cancer.**

La réglementation et d'autres efforts de prévention dirigés contre les cancérogènes pulmonaires sont souvent motivés par les résultats de la classification des cancérogènes pour les humains du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC). Le CIRC a identifié au moins 15 cancérogènes pulmonaires pour lesquels l'exposition en milieu de travail joue un rôle important dans le fardeau de cette maladie. Il présente également plusieurs « circonstances d'exposition » professionnelles, comme la production de peintures et de caoutchouc, pour lesquelles on a observé des risques accrus sans parvenir toutefois à déterminer le ou les agents carcinogènes spécifiques.

Des études récentes estiment qu'au Royaume-Uni 21 % des cancers du poumon chez les hommes et 5 % des cancers du poumon chez les femmes sont dus à une exposition à des substances carcinogènes en milieu de travail. En Finlande, les estimations correspondantes sont de 29 % et de 5 %. Le Centre de recherche sur le cancer professionnel (CRCP) a mené une étude visant à estimer le fardeau des cancers professionnels au Canada, y compris le cancer du poumon.

Le schéma suivant ne donne qu'un aperçu des cibles du cancer liées à l'exposition à des substances toxiques.

Unifor est déterminé à faire reconnaître les cancers professionnels grâce à notre Campagne pour la prévention du cancer. Veuillez télécharger, imprimer et distribuer notre pétition réclamant la mise en œuvre d'une obligation juridique visant la création d'un registre sur les cancers professionnels.

**Environ 60 des 177 cancérogènes connus pour les humains sont considérés comme professionnels. Or, au Canada, les cancers sont la principale cause de décès liée au travail, arrivant devant les blessures et les troubles traumatiques.**

## Pétition

À l'Assemblée législative :

**ATTENDU QU'**un nombre disproportionné de cancers sont diagnostiqués chez les travailleurs;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de procédure officielle pour déterminer combien de ces cas de cancer sont causés par une exposition à des substances cancérigènes en milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la plupart de ces cancers pourront être éliminés si le gouvernement a la volonté politique d'obliger l'industrie à remplacer les substances toxiques utilisées dans le travail par des substances non toxiques;

**ATTENDU QUE** peu d'organisations de la santé étudient le lien entre les métiers et le cancer, même si ce lien est une étape importante pour vaincre cette terrible maladie;

**NOUS**, les soussignés, présentons la pétition suivante à l'Assemblée législative :

**QU'UNE MESURE LÉGISLATIVE IMPOSE D'INSCRIRE LES ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS SUR UN FORMULAIRE STANDARD CHAQUE FOIS QU'UN PATIENT CONSULTE UN MÉDECIN POUR LE DIAGNOSTIC OU LE TRAITEMENT D'UN CANCER ET QUE LE DIAGNOSTIC ET LES ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS SOIENT TRANSMIS À UN REGISTRE CENTRAL SUR LE CANCER AFIN D'ANALYSER LE LIEN ENTRE LE CANCER ET LES MÉTIERS ET PROFESSIONS.**

NOM (en majuscules)	ADRESSE (en majuscules)	Code postal	Signature
1.	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____
3.	_____	_____	_____
4.	_____	_____	_____
5.	_____	_____	_____
6.	_____	_____	_____
7.	_____	_____	_____
8.	_____	_____	_____
9.	_____	_____	_____
10.	_____	_____	_____
11.	_____	_____	_____
12.	_____	_____	_____
13.	_____	_____	_____
14.	_____	_____	_____
15.	_____	_____	_____
16.	_____	_____	_____
17.	_____	_____	_____
18.	_____	_____	_____
19.	_____	_____	_____
20.	_____	_____	_____
21.	_____	_____	_____
22.	_____	_____	_____
23.	_____	_____	_____
24.	_____	_____	_____
24.	_____	_____	_____
25.	_____	_____	_____

INSTRUCTIONS: Only valid with the original signatures of eligible voters.

Please print clearly

Return original petition to: Unifor Health and Safety Department, 205 Placer Court, Toronto, ON M2H 3H9

## Le programme d'emploi de Tim Hudak ferait disparaître les emplois verts

**L'engagement du chef du Parti progressiste-conservateur (PPC) de mettre un terme aux subventions accordées à l'énergie éolienne et solaire entraînerait la perte de milliers d'emplois dans le plus récent secteur manufacturier de l'Ontario – l'énergie verte**

*Cet article, offert par l'Alliance Bleu Vert Canada, a été publié dans le Toronto Star, le mercredi 5 mars 2014.*

Il est notoire que l'Ontario a besoin de créer des emplois. Notre taux de chômage est trop élevé. Mais n'est-il pas étrange d'affirmer que l'on peut créer des emplois en éliminant des emplois déjà occupés par des travailleurs? Et pourtant, c'est exactement ce que le chef du PPC, Tim Hudak, propose dans le programme d'emplois qu'il a présenté à l'Assemblée législative de l'Ontario la semaine dernière.

En plus de comporter des suppressions drastiques d'emplois dans le secteur public, l'engagement de Tim Hudak de mettre fin aux subventions accordées aux entreprises d'énergie éolienne ou solaire aurait comme effet de faire disparaître des milliers d'emplois dans le plus récent secteur manufacturier de l'Ontario – l'énergie verte.

Ce discours ne vise qu'à contenir les coûts liés à l'électricité, mais il a été clairement démontré que l'énergie verte ne cause pas l'augmentation de ces coûts. En fait, l'énergie éolienne coûte moins cher que la plupart des autres nouvelles sources d'électricité, même le gaz naturel. Et au point où nous en sommes, l'énergie solaire est encore une source d'électricité négligeable en Ontario, et son incidence sur les prix est minime. Qui plus est, les coûts liés à l'alimentation par panneaux solaires chutent rapidement alors que la technologie s'améliore radicalement, et c'est pourquoi les observateurs s'entendent pour dire que l'énergie solaire est celle de l'avenir.

Il y a longtemps que nous appuyons l'énergie verte, mais nous admettons que la *Loi sur l'énergie verte* n'est pas parfaite. Elle a, cependant, aidé l'Ontario à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et créé des emplois – plus de 30 000 emplois, en fait, au dernier décompte. Ce n'est pas rien.

De plus, un grand nombre des emplois créés par la *Loi sur l'énergie verte* relèvent du secteur manufacturier, dont l'importance peut difficilement être surévaluée.

Le secteur manufacturier a été et est encore le moteur de l'économie ontarienne. Même si les industries manufacturières ont perdu des centaines de milliers d'emplois au cours de la dernière décennie, ce secteur est toujours le plus important employeur de l'Ontario et le plus important contributeur à notre PIB.

L'énergie verte insuffle au secteur manufacturier de l'Ontario une vitalité bien nécessaire étant donné les grandes difficultés que connaît ce secteur. De Kingston à Sault Ste. Marie en

passant par Windsor, de nouvelles usines voient le jour partout dans la province, employant des travailleur(euse)s pour construire des panneaux solaires et des éoliennes afin de répondre à la demande créée par la *Loi sur l'énergie verte* de l'Ontario.

En outre, l'énergie verte aide aussi les industries existantes. À titre d'exemple, les métallurgistes d'Essar Steel, à Sault Ste. Marie, laminent actuellement de l'acier qui servira à construire les mâts éoliens.

Tim Hudak doit pourtant être au courant de ces emplois, car bon nombre d'entre eux sont près de chez lui. Ontario Solar Manufacturing emploie environ 50 personnes dans son usine de Welland. PowerBlades Inc. emploiera 200 personnes pour fabriquer des pales d'éoliennes, également à Welland. Et il y a une autre usine dans la région, à Beamsville, où l'on construit des composants pour les turbines éoliennes. Et il y en a plusieurs autres.

Le plus important, c'est qu'un grand nombre de ces emplois sont des emplois de qualité, en plus. Non seulement paient-ils des salaires décentes, mais les travailleur(euse)s que nous avons rencontrés disent tous qu'ils sont fiers de faire partie de cette industrie, fiers de faire partie de la solution aux changements climatiques et fiers de ce que leurs enfants croient enfin que leur mère ou leur père « a compris ».

C'est le type de secteur et le type d'emplois qu'il faut créer. On nous dit depuis trop longtemps que nous devons choisir entre notre économie et notre environnement. Mais nous ne pouvons pas continuer à agir comme si c'était vrai. Nous avons besoin d'une économie robuste et d'un environnement propre.

Heureusement, nous pouvons avoir les deux. Et l'engouement de l'Ontario pour l'énergie verte démontre qu'un environnement propre et des emplois de qualité vont de pair.

Les Ontariens doivent comprendre que la révolution de l'énergie verte ne fait que commencer. Les emplois que nous avons aujourd'hui découlent de la demande de l'Ontario pour les énergies éolienne et solaire, mais, comme nous avons pris les devants très tôt, nous sommes bien placés pour répondre à une demande mondiale croissante pour des énergies renouvelables et, surtout, nous sommes en très bonne posture pour desservir le marché nord-américain.

Ce serait une erreur que de tourner maintenant le dos aux énergies éolienne et solaire. Cela reviendrait à renoncer à notre position de chef de file dans l'un des secteurs affichant la croissance la plus rapide dans le monde.

De façon plus immédiate, cela équivaldrait à mettre au chômage beaucoup de travailleur(euse)s, ce qui serait, avouons-le, une bien étrange manière de créer des emplois.

*Unifor est un membre bienfaiteur de l'alliance Bleu Vert Canada.*

# PROCHAINS ÉVÉNEMENTS EN 2014

## Cours d'une semaine CEP – Centre familial d'éducation, Port Elgin, Ontario

Santé et sécurité	30 mars – 4 avril 2014
Santé et sécurité pour les femmes	6 – 11 avril 2014
CSPAAT Appels (Ontario seulement) prérequis CSPAAT 1 et 2	6 – 11 avril 2014
Substances toxiques en milieu de travail	27 avril – 2 mai 2014
Stress : le danger en milieu de travail	27 avril – 2 mai 2014
Santé et sécurité	4 – 9 mai 2014
Emplois de qualité dans une économie verte	11 – 15 mai 2014
CSPAAT Questions d'actualité (prérequis CSPAAT 1 et 2)	11 – 15 mai 2014
Enquête sur les accidents et les incidents	11 – 15 mai 2014
Introduction à l'ergonomie	15 – 20 juin 2014
CSPAAT : Retour au travail (prérequis CSPAAT 1 et 2)	22 – 27 juin 2014
Stress : le danger en milieu de travail	22 – 27 juin 2014
Environnement – Communauté	22 – 27 juin 2014
Étude des temps de travail – automobile	22 – 27 juin 2014

*Tous les cours sont sujets à changement sans préavis; pour obtenir la liste à jour des cours de formation en santé et sécurité, veuillez consulter le site Web du Service d'éducation <http://www.unifor.org/en/member-services/education/schedule/2014-02-04> ou contacter directement le Centre familial d'éducation d'Unifor au 1-800-265-3735 ou [confcentre@unifor.org](mailto:confcentre@unifor.org)*

## **Conférence nationale sur la santé et la sécurité et l'indemnisation des travailleur(euse)s**

22 – 24 août 2014

Centre familial d'éducation, Port Elgin, Ontario

### Nouvelles électroniques

Dans nos efforts visant à maintenir nos membres bien informés, veuillez prendre le temps de nous transmettre votre adresse électronique actuelle pour que nous puissions vous envoyer des nouvelles sur les questions de santé, sécurité et d'environnement ainsi que sur l'indemnisation des travailleur(euse)s dès que nous les recevons.

Envoyez votre prénom, nom de famille et adresse électronique à : [healthandsafety@unifor.org](mailto:healthandsafety@unifor.org)

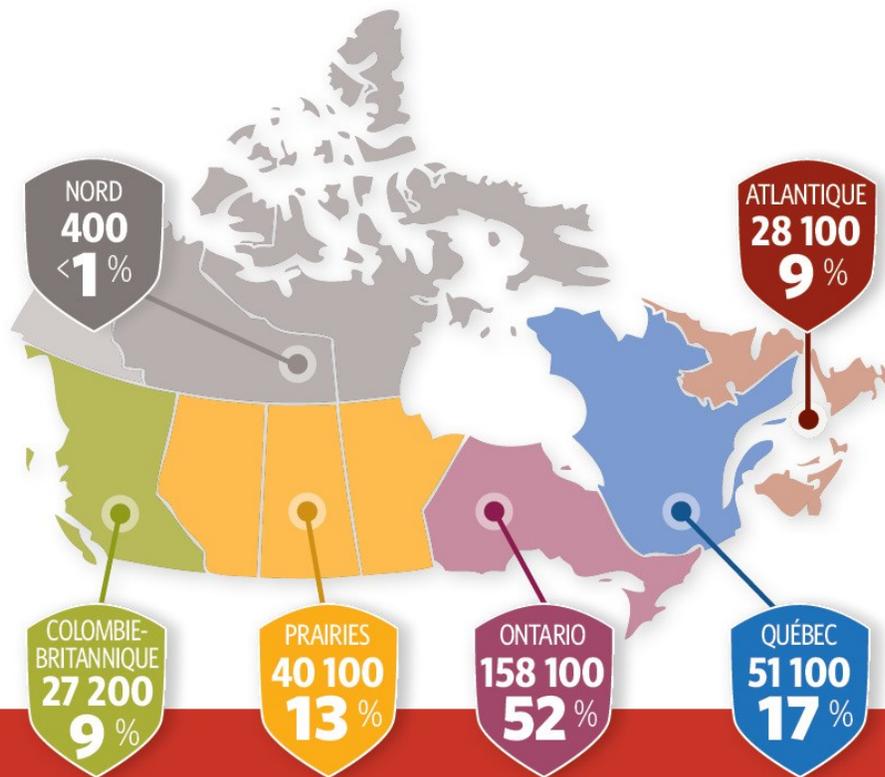


**UNIFOR**  
lesyndicat | Canada



UNIFOR en chiffres

Membres par région | Canada



**305 000**  
Nombre total de membres d'Unifor

**796** sections locales    **3 195** unités de négociation

RÉPARTITION PAR RÉGION	
Colombie-Britannique	27 200
Alberta	16 500
Saskatchewan	10 800
Manitoba	12 800
Ontario	158 100
Québec	51 100
Nouveau-Brunswick	6 400
Nouvelle-Écosse	12 100
Île-du-Prince-Édouard	300
Terre-Neuve-et-Labrador	9 300
Nunavut et Territoires	400
<b>NOMBRE TOTAL DE MEMBRES</b>	<b>305 000</b>



**UNIFOR**  
theUnion | lesyndicat  
unifor.org